

Société Civile Immobilière "@ PLUS IMMO"
au capital de 2 000 euros
ayant son siège social à 45 ST JEAN LE BLANC – 12 Impasse N. Poussin
immatriculée au R.C.S. de Orléans sous le numéro 792 121 162
(numéro de gestion 2013 D 169)

**Procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire en date du 15 Octobre 2025**

L'an Deux Mille Vingt cinq

Le 15 Octobre

A neuf heures

A St Jean le Blanc, au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée, sur convocation faite par le gérant.

Sont présents les associés :

Monsieur RAYMOND Jean, détenant 195 parts,

EURL @ PLUS GESTION, détenant 2 parts,

Monsieur Camille Raymond détenant 1 part (pouvoir)

Monsieur Baptiste Raymond détenant 1 part (pouvoir)

Monsieur Louison Raymond détenant 1 part (pouvoir)

Les associés présents détenant la totalité du capital social, les délibérations seront valablement prises.

La séance est présidée par M. RAYMOND Jean, gérant de ladite société.

L'ordre du jour présenté par le gérant est le suivant :

- ▶ Approbation du nouvel associé Louison RAYMOND, né le 09/02/2003
- ▶ approbation des droits de vote.

Première résolution

Le Gérant présente aux associés Louison RAYMOND, né le 09/02/2003 à St Jean de Braye (45), en vue de son agrément en qualité de nouvel associé, titulaire de la part numéro 196.

Après en avoir délibéré, les associés, à l'unanimité, ont agréé Monsieur Louison RAYMOND comme nouvel associé de la SCI.

(Cette résolution est adoptée à l'unanimité.)

Deuxième résolution

Suite à l'agrément du nouvel associé, la nouvelle répartition des droits de vote au sein de la Société est définie comme suit :

- Monsieur Jean RAYMOND : 97.50% ;
- EURL @ PLUS GESTION : 1.00% ;
- Monsieur Camille RAYMOND : 0.50% ;
- Monsieur Baptiste RAYMOND : 0.50% ;
- Monsieur Louison RAYMOND : 0.50%.

Après en avoir délibéré, les associés, à l'unanimité, ont agréé cette répartition des droits de vote.

(Cette résolution est adoptée à l'unanimité.)

Troisième résolution

Les associés donnent quitus à l'unanimité au gérant de sa gestion.

L'ordre du jour étant épuisé et les discussions closes, la séance est levée à dix heures et il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés, après lecture faite.

(Signature de tous les associés)

M. RAYMOND Jean

EURL @ PLUS GESTION

RAYMOND Baptiste
Pouvoir à RAYMOND J.



RAYMOND Camille
Pouvoir à RAYMOND J.

RAYMOND Louison
Pouvoir à RAYMOND J.

